

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU DEPARTEMENT DU LOIRET

Article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015

Contexte

En 2021, le Conseil départemental du Loiret évoluera dans un contexte marqué par la crise sanitaire et ses impacts économiques et sociaux. Il sera également confronté à l'accélération de l'effet de ciseau avec des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes.

De plus, la collectivité ne disposera plus de marge de manœuvre pour augmenter ses recettes avec la perte de l'autonomie fiscale et des DMTO en haut de cycle. Indépendamment de l'avance remboursable perçue sur les produits des DMTO en 2020, l'absence de mesures de compensation liées au Covid-19 dans le Projet de Loi de Finances 2021 est également source d'incertitude.

Dans ce contexte difficile, le budget primitif 2021 soumis au vote de l'Assemblée départementale, traduit la volonté du Département du Loiret de maintenir son engagement vis-à-vis de la population et des territoires et de mener jusqu'à leur terme les projets et actions du mandat 2015-2021.

Acteur de proximité et chef de file de la solidarité, le Département doit plus que jamais, être présent sur le terrain en développant des projets innovants et en apportant des réponses adaptées aux besoins des territoires et des Loirétains.

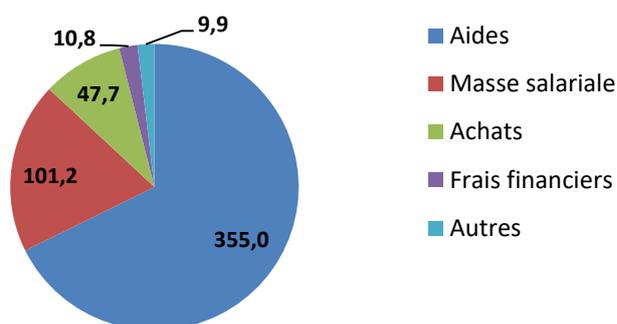
1. Un budget de 731,8 M€ (en hausse de 3,7%) traduisant une augmentation des dépenses de fonctionnement et le maintien d'un niveau élevé de dépenses d'équipement

1. Faits significatifs en dépenses

Les dépenses de fonctionnement du budget annuel

Au global, les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2021 à **524,6 M€**, soit une augmentation de +5% par rapport au budget primitif 2020.

Les dépenses de fonctionnement en M€ au projet de BP 2021



Les aides : 355 M€ (+7%)

Les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) enregistrent une hausse record en 2021 pour atteindre 176,8 M€ (+9 %).

Les frais d'hébergement repartent à la hausse avec 108,6 M€ (+5%).

Les contributions obligatoires (28,5 M€) sont en progression (+1,1%).

Les subventions de fonctionnement (17,3 M€) sont en nette augmentation (+15,9%).

Les autres charges de gestion courante (23,8 M€) enregistrent également une hausse (+13,2%).

Les charges de personnel : 101,2 M€ (+1,4%)

Les charges de personnel connaissent une progression de +1,4 M€ (soit +1,4%) de BP à BP, du fait du Glissement Vieillesse Technicité et sous l'effet de mesures gouvernementales et de mesures internes volontaristes permettant d'améliorer le pouvoir d'achat de certaines catégories de personnel.

Les achats : 47,7 M€ (+2,9%)

Cette catégorie de dépenses est constituée de nombreux postes dont la principale évolution constatée concerne les prestations de services (+0,6 M€).

Les frais financiers : 10,8 M€ (-3,8%)

La baisse des frais financiers se poursuit avec une évolution de -3,8%, grâce à l'optimisation de l'encours de dette et à la souscription de nouveaux emprunts à des taux d'intérêts très performants.

Les dépenses d'investissement du budget annuel (hors dette)

Les dépenses d'équipement (166,8 M€) sont maintenues à un niveau élevé afin de conforter le développement du territoire.

En 2021, le Département investira massivement sur le territoire en tant que maître d'ouvrage (118,5 M€) pour contribuer notamment à l'amélioration des infrastructures et réseaux, à la qualité de vie des collégiens, à la préservation des ressources naturelles, à la culture et à l'enfance. Le Département poursuivra également son appui aux territoires au titre de ses programmes d'aides (46 M€), en leur apportant d'une part un appui technique et une expertise dans le cadre du dispositif « CAP Loiret » et d'autre part des aides financières (19,4 M€) pour la réalisation de leurs projets.

2. Faits significatifs en recettes

Les recettes de fonctionnement

Au global, les recettes de fonctionnement (579,2 M€) sont en hausse (1,1%) par rapport au BP 2020.

Les recettes fiscales : 449,4 M€ (+1,2%)

- Un produit des DMTO à hauteur de 90 M€ (+5 M€) afin de tenir compte des impacts pour l'instant limité de la crise sanitaire.
- Les contributions directes enregistrent une baisse par rapport à 2020 (-0,2%) du fait notamment de l'anticipation d'une diminution de la CVAE liée à la baisse d'activité des entreprises en 2020.
- La fraction de TVA qui remplace la taxe foncière sur les propriétés bâties dans ce budget devient la principale ressource du Département puisqu'elle représentera

36,6% du montant global. Cette évolution est synonyme de disparition du dernier levier fiscal pour le Département

Les recettes non fiscales : 129,8M€ (+0,8%)

- la dotation globale de fonctionnement est anticipé à un niveau stable pour 2021 soit 63,8 M€. Comme constaté lors des précédents exercices, ce montant est très largement en dessous de la moyenne des départements.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 152,6 M€. Le BP 2021 est équilibré par un montant d'emprunts nouveaux de 113,1 M€, somme nécessaire au financement des dépenses d'investissement de 166,8 M€ non couvertes par les recettes propres d'investissement de 39,5 M€ et par l'autofinancement net de 14,4 M€.

I. Une dette sécurisée et maîtrisée

A la date du 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette est de 483 M€ soit une hausse de +16,2% par rapport au 1^{er} janvier 2020.

La stratégie de financement du Département vise à intégrer au mieux la dette future, strictement nécessaire aux meilleures conditions financières.

Cette gestion maîtrisée et sécurisée de l'endettement doit s'accompagner, concernant les lignes de trésorerie, de mesures visant à limiter les zones de tension et optimiser leur coût en cas d'utilisation et de non-utilisation.

Dans cette optique et afin de diversifier ses financements et de réduire les coûts liés à sa politique d'endettement, le Département poursuivra en 2021 son financement directement sur les marchés financiers, afin de bénéficier de taux très attractifs.